

François SADRAN
Directeur

Bordeaux, le 10 octobre 2018

Pascale LIMOGES
Directeur adjoint
Gestion des ressources humaines

Monsieur DESPREZ Hervé
18 avenue Paul Montaigne
Bat A, Apt 05
Res de la Commanderie du Pape
33 600 PESSION

Julie CAUHAPE
Directeur adjoint
Développement des compétences

ATTESTATION

Je soussignée, Laurence BIELLE, Responsable des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Saint-André, certifie que :

Monsieur DESPREZ Hervé

est employé au CHU de Bordeaux en contrat à durée indéterminée en qualité de Technicien supérieur hospitalier depuis le 24 juin 2013 avec une quotité de travail à temps plein.

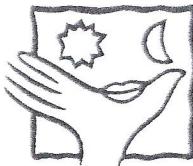
Je certifie que le salarié n'est pas en période d'essai, ni de préavis de licenciement ni de démission.

Attestation délivrée à la demande de l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

La Responsable des Ressources Humaines,



Laurence BIELLE



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

BULLETIN DE PAIE

JUILLET 2019

N.I.R. : 160052901914752

Code agent : 266692

Statut : 20 Contractuel CDI

Grade : 585F Tech. Sup. Hosp. 1 cl

Etablissement : 001 002 Hopital Saint André

Affectation : 7616SA CUISINE

Mode de paiement : Bancaire

Echelle	Echelon	Indice majoré	Temps travail	Taux rémunération
	11	587	100/100	100/100
Nb jours M-1		Nb jours M		
Pleins	Réduits	Pleins	Réduits	Enfants SFT
		30		Nombre heures
				151,67

C.H.U BORDEAUX

N° Siret : 26330582300019

N° Urssaf : 72700000060000

Lieu de paiement : URSSAF GIRONDE

N° Ape : 8610Z

EXPEDITEUR	C.H.U BORDEAUX 12 rue Dubernat
DESTINATAIRE	33400 TALENCE CEDEX
M. DESPREZ	Herve
18 Ave PAUL MONTAIGNE BAT A APT 05	RES DE LA COMMANDERIE DU PAPE
33600 PESSAC	
266692 /02/001/002/7616 SA CUISINE	

Code Paie	Libellé	Nb ou Taux	Base	R*	A payer	A déduire	Parts patronales	
							Taux	Montant
001	Rémunération brute				2750,69			
060	Traitemet Indiciaire			M-1	90,09			
064	Avant. en Nature			M-1	9,64			
21C	Avant. en Nature (-)				2,73			
305	Indem.Compensatrice CSG				19,57			
332	Ind. Chaussures	19,00	1,03	M-1	225,85			
450	Prime 1ere Cat: Taux 1	13,00						
	Ind. Sujétion Spéciale							
	Brut imposable				3098,57			
	Cotisations							
	S.S. Totalité	0,40	3098,57			12,39	21,47	665,27
	S.S. Plafonnée	6,90	3098,57			213,81	8,55	264,93
	C.R.D.S	0,50	3044,35			15,22		
	C.S.G Déductible	6,80	3044,35			207,02		
	C.S.G Non Déductible	2,40	3044,35			73,06		
	IRCANTEC Tranche A	2,80	3098,57			86,76	4,20	130,14
	Autres charges							559,20
	Total cotisations					608,26		1619,54
	Net à payer avant impôt				2400,22			
	Prélèvement à la source	0,00	2578,59			0,00		

Mensuel imposable net	2578,59	C.E.T.
Cumul avantages en nature	597,96	A.T.D.
Cumul annuel imposable	18090,55	

Net à payer :	2400,22	Euros
---------------	---------	-------

Information :

R* M-1 = Mois précédent / E = Rappel sur exercice hors M-1 / EA = Exercice Antérieur / C = Correction de cotisation

Document à conserver sans limitation de durée, aucun duplicata ne pourra être délivré

002599

1/1